

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 22 février 2018 à 20h30
en Mairie de Dommartin-les-Remiremont : Salle du Conseil

Le 22 février 2018 à 20h 30 le conseil municipal de DOMMARTIN les REMIREMONT s'est réuni en mairie, salle du conseil sous la présidence de Mme Catherine LOUIS, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courrier en date du 14 février 2018. Les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail le 14/02/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14 février 2018.

Présents : Mme Catherine LOUIS, M. Jean MANSOURI, Mme Isabelle GEORGES-PY, Mme Annette MAISON, M. Jean-Pierre DIDIER, M. Christophe GRAVIER, M. François LAURENT, Mme Laetitia HERROUIN, M. Régis MOREAU, M. Bruno DERVAUX, M. Gérard CUNAT, Mme Monique DAVAL, M. Jean-Jacques ROSAYE, M. Jean-Pierre DEMANGEL.

Excusé (s) ayant donné procuration : Monsieur Guillaume COMBES donne pouvoir à Madame Catherine LOUIS, Madame Vanessa GRANDEMANGE donne pouvoir à Madame Annette MAISON, Madame Stéphanie PREVOT donne pouvoir à Madame Isabelle GEORGES, Madame Anne Marie MOUREY donne pouvoir à Monsieur Jean Jacques ROSAYE, Madame Tiffany DE SANTA donne pouvoir à Madame Laëtitia HERROUIN

Est nommé secrétaire : M. Jean-Jacques ROSAYE

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1) DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

 **Droit de préemption urbain :**

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur :

- La vente d'un immeuble sis lieudit « La Maix» appartenant à SCI CREUSOT
- La vente d'un terrain sis lieudit « La Bruche» appartenant à Roger FRANCOIS
- La vente d'un immeuble sis lieudit « 280 rue de Franould» appartenant à Dominique GAGETTA
- La vente d'un immeuble sis lieudit « 152 rue de l'Orée du Bois» appartenant à Eliane TARIU
- La vente d'un immeuble sis lieudit « 124 rue du Cuchot» appartenant à Marylin DEMANGE
- La vente d'un immeuble sis lieudit « 32 rue des Tilleuls» appartenant à Fabrice PERINI
- La vente d'un terrain sis lieudit « Aux Ecolnieux» appartenant à Jimmy MINGER
-

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la salle multi activités pour un montant de 117 300 euros HT au Cabinet Bouillon Bouthier.

Subvention perçues

- Conseil régional : 25 510.80 euros pour les trottoirs de la rue de Franould
- Réserve parlementaire de Monsieur Vannson : 10 000 euros pour le chemin des Mézins
- Conseil Départemental : 11 869 euros pour les travaux de voirie 2016
- Fondation du patrimoine : 22 000.55 euros pour la réfection du Chemin de croix

Jean-Pierre DEMANGEL interroge Mme le Maire sur le fait que le Cabinet Bouillon Bouthier ait répondu précédemment à l'appel d'offre d'étude de faisabilité de la dite salle et qu'il puisse également répondre à l'appel d'offre de la maîtrise d'œuvre.

Mme le Maire répond que les mêmes éléments étaient disponibles à l'ensemble des entreprises voulant répondre à l'appel d'offre et que par conséquent il n'y avait pas de distorsion de concurrence entre eux.

2) DELIBERATIONS

Institution et vie politique

Approbation du compte rendu d'activité du Sicovad

Monsieur ROSAYE présente au Conseil Municipal les grands chiffres du rapport d'activité 2016 du SICOVAD (envoyé par mail aux membres du conseil municipal et disponible en Mairie). Il souligne l'amélioration régulière du tri sélectif qui fait baisser le coût de traitement des ordures ménagères. La recette moyenne par habitant de la taxe d'ordure ménagère (TEOM) s'élève à 89 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la communication du rapport du SICOVAD.

Domaine et Patrimoine

Contrôle des points d'eau incendie en régie

Dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), il est nécessaire de fixer les points d'eau incendie (PEI) et d'en assurer le bon fonctionnement. Aussi, la commune a la possibilité d'effectuer les contrôles de ses PEI en régie. Mme le Maire indique que M. Sébastien PACATTE, employé municipal, également pompier est habilité à faire ces contrôles. Elle propose donc que les 55 PEI présents sur la commune soient donc contrôlés par M. PACATTE.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Approbation rapport de l'eau et de l'assainissement

Madame LOUIS présente les grands chiffres du rapport de l'eau et de l'assainissement de la commune. Elle précise que nous avons un bon rendement de notre réseau d'eau potable puisque 80,9 % de l'eau produite est facturée aux usagers. Toutes les données sont visibles sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement (document envoyé par mail).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la communication des rapports sur l'eau et l'assainissement.

Location du logement 37, rue du Cuchot

Mme le Maire demande que le Conseil Municipal se prononce sur la révision du montant du loyer pour le logement F5 rue du Cuchot qui doit être reloué après un rafraîchissement réalisé par les services municipaux. En effet, le loyer mensuel de ce logement était fixé précédemment à 700,10 €.

Au vu du marché, Mme LOUIS considère que ce montant est un peu élevé et demande que le conseil abaisse ce loyer.

Un débat s'instaure sur l'opportunité de modifier ce montant alors que des candidats à la location se sont déjà annoncés pour 700 €, même si cela semble effectivement un peu élevé. Après des échanges par mail avec la commission, Mme le Maire propose 650 € par mois.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Finances locales

Demande de Subvention

Le Conseil Municipal doit autoriser Madame le Maire à solliciter des subventions pour les différents projets envisagés pour 2018.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à rechercher de subventions pour tous les projets à venir.

Contribution au SDIS

Le Conseil Municipal doit voter la contribution 2018 au SDIS qui s'élève à 46 403.17 (45517 euros en 2017).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Prise en charge de l'activité piscine pour les élèves des écoles de la commune

Le Code de l'Education précise que les activités obligatoires doivent être gratuites pour les enfants, cela concerne aussi les séances de natation pour lesquelles la gratuité doit s'appliquer. Aussi, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la prise en charge des entrées à la piscine sachant que le transport et le forfait du maître-nageur sont déjà payés par la commune. Le coût supplémentaire des entrées se chiffre à 1 694 euros donc un coût total annuel moyen de 3 649.80 euros tout compris (transports, entrées et maître-nageur) pour 7 séances pour les CP, CE1, CM1 et CM2 et 8 séances pour les CE2 et la grande section de maternelle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Fonction Publique

Création de la fonction d'assistant de prévention

Suite à la mise en place du document unique et de ses préconisations, le Conseil Municipal doit créer la fonction d'assistant de prévention pour évaluer et mettre en place la politique de préventions des risques. Sébastien PACATTE a fait une formation pour remplir cette fonction au sein de l'équipe des employés municipaux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'une fonction d'assistant de prévention.

3) INFORMATIONS :

-La Radio des ballons a quitté l'appartement au-dessus de l'école depuis quelques semaines.

-L'inspectrice académique a de nouveau fait part des effectifs trop peu importants lors de sa visite dans la commune. Mme le Maire accompagnée de Mme MAISON a assuré que le nombre était stable cette année et qu'il pourrait remonter suite aux nombreux permis de construire délivrés récemment et du nombre de 12 tous petits inscrits en maternelle et non comptabilisés. Une attention particulière est nécessaire sur ce point.

Mme Vanessa GRANDEMANGE rejoint la réunion a 21 h 15.

-Les travaux d'accessibilité PMR dans les bâtiments se terminent et devraient être réceptionnés prochainement. Il n'y a pas eu de surcoût par rapport aux travaux prévus. Jean-Pierre DEMANGEL alerte sur une anomalie qu'il a constatée sur la nouvelle porte d'entrée de la salle des fêtes ; l'élargissement du vantail induit une ouverture en dehors du palier d'entrée, ce qui est anormal et dangereux. La municipalité va voir cela lors de la réunion de chantier prévue lundi prochain.

-Les travaux de voirie 2017 seront bientôt réceptionnés ils ont été arrêtés suite aux intempéries et ne seront terminés qu'au printemps 2018.

-Mme le Maire indique qu'elle a loué temporairement à une employée de la commune un logement au dessus de l'école élémentaire 25 rue de Pont. La location doit se terminer en juin (le temps de la construction de sa nouvelle maison).

-Le poste de Madame Biot laissé vacant suite à sa disponibilité depuis plus de 3 ans a été affecté à Mme COLLE qui ne pouvait plus être contractuelle.

-Régis MOREAU indique que le Conseil Municipal des jeunes a établi son programme pour 2018 :

- Participation à l'opération « *je parraine ma rivière* » avec le conseil des jeunes de St ETIENNE en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine.
- Création d'une fresque sur le chalet de la Grande Goutte avec l'aide de Mme Colette HUGUES
- Le 14 avril, participation au nettoyage de printemps
- Le 21 avril, boum à 14 h 30
- Le 13 mai, sortie en vélo sur la voie verte à 10 h
- Apprentissage du chant de la Marseillaise avec M. Nicolas RISSER pour la cérémonie du 8 mai

- **Compte rendu de la commission des sports et des loisirs du 31 janvier 2018.**

Le 20 mai une manifestation cycliste passera dans notre commune ; le Granfondo.

Cette manifestation internationale rassemble plusieurs milliers de cyclistes et les organisateurs souhaitent que chaque commune traversée propose une animation ou/et des décorations lors de son passage. Un appel aux associations Picosées sera fait pour les mobiliser dans ce sens.

La municipalité a été sollicitée par l'office du tourisme de la CCPVM pour proposer aux touristes sur chaque commune des circuits pédestres. Un contact sera pris avec M. Gérard BLAISE afin de remettre à jour les circuits qu'il avait créés et qui ne sont plus entretenus depuis plusieurs années. L'ONF et le club Vosgien seront également contactés pour organiser au mieux ces tracés.

- **Date prévisionnelle des prochaines réunions de Conseil Municipal (modifiées) :**

Jeudi 12 avril 2018 à 20 h 30

Lundi 26 mars 2018 : préparation du budget à huis clos

A DOMMARTIN-lès-REMIREMONT, le 22 février 2018

Le secrétaire de séance

Jean-Jacques ROSAYE